



**Comité européen des Droits sociaux (CEDS)
281^e session, Strasbourg, 12-16 octobre 2015**

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera l'état d'avancement des procédures relatives aux réclamations suivantes :

- *Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) c.*
Italie, réclamation n° 91/2013
- Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c.
Irlande, réclamation n° 100/2013
- Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) c.
France, réclamation n° 101/2013
- *Associazione Nazionale Giudici Di Pace c.*
Italie, réclamation n° 102/2013
- *Bedriftsforbundet c.*
Norvège, réclamation n°
103/2013
- Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. République
tchèque réclamation n° 104/2014
- Associazione sindacale « La Voce dei Giusti » c.
Italie réclamation n° 105/2014
- Finnish Society of Social Rights c.
Finlande réclamation n° 106/2014
- Finnish Society of Social Rights c.
Finlande réclamation n° 107/2014
- Finnish Society of Social Rights c.
Finlande réclamation n° 108/2014
- Finnish Society of Social Rights c.
Finlande réclamation n° 109/2014
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)
c. Irlande
réclamation n° 110/2014
- Confédération générale grecque du Travail (GSEE) c. Grèce
réclamation N° 111/2014.
- Organisation européenne des associations militaires (EUROMIL) c. Irlande
réclamation n°112/2014
- Unione Italiana del Lavoro U.I.L. Scuola – Sicilia c. Italie
réclamation n°113/2014
- Comité Européen d'Action Spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu
de Vie (EUROCEF) c; France
Réclamation n°114/2015
- Fédération européenne du Personnel des Services publics (EUROFEDOP) c. Grèce
Réclamation n°115/2015
- Matica Hrvatskih Sindikata c.Croatie

- Réclamation n°116/2015
- Transgender Europe & ILGA-Europe c. République tchèque
Réclamation n°117/2015
 - Confédération Générale du Travail Force Ouvrière c. France
Réclamation n°118/2015

Examen préliminaire par article pour les Conclusions 2015 au titre de la Charte et les Conclusion XX-4(2015) au titre de la Charte de 1961

Examen de rapports nationaux : Conclusions 2015 au titre de la Charte

Le Comité est en train d'examiner des rapports nationaux soumis sous le cycle de rapports en cours qui couvrent les dispositions de la Charte relatives aux « enfants, familles, migrants ».

Il examinera la situation en Turquie.

Réunion sur les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte sociale européenne de 1961)

Le Comité va poursuivre la préparation des réunions et/ou procédure écrite au regard des pays suivant qui sont à l'ordre du jour de la session et pour 2015 : Bulgarie, Chypre, Estonie, Géorgie, Irlande, Malte, Monténégro, Roumanie, République slovaque et Slovénie.

Méthodes de travail

Le Comité va examiner ses méthodes de travail internes.

Suivi de la Conférence de Turin